



Bordeaux, le 19 mars 2020

Coronavirus : point de situation

Dans la journée du 18 mars, 63 nouveaux cas de Coronavirus Covid-19 ont été confirmés en Nouvelle-Aquitaine. Cela porte à 305 le nombre de cas confirmés dans la région :

Charente : 5	Creuse : 5	Landes : 14	Deux-Sèvres : 7
Charente-Maritime : 33	Dordogne : 7	Lot-et-Garonne : 59	Vienne : 33
Corrèze : 12	Gironde : 54	Pyrénées-Atlantiques : 27	Haute-Vienne : 8

41 cas confirmés sont en cours de rattachement à leur département de domiciliation ou sont des personnes vivant en dehors de la région.

(Données Santé publique France - Les chiffres peuvent être soumis à des variations dues à l'évolution des investigations menées auprès des cas confirmés)

L'ARS a le regret de déplorer un nouveau décès, dans les Pyrénées-Atlantiques. Cela qui porte à 3 le nombre de décès dus au Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'un homme de 66 ans qui était hospitalisé dans le service de maladies infectieuses du Centre hospitalier de Pau. Son terrain clinique était très défavorable en raison d'une polyopathie nécessitant une prise en charge palliative. Il a été confirmé positif au test Covid-19 hier et est décédé ce jour.

Adaptation de la stratégie de dépistage face à une augmentation rapide du nombre de cas confirmés en Nouvelle-Aquitaine

Le département du Lot-et-Garonne est classé depuis hier soir dans la liste des zones d'exposition à risque pour le Covid-19 ⁽¹⁾. Par conséquent, et face à une augmentation importante du nombre de cas dans toute la région, le dépistage systématique des personnes présentant des symptômes (y compris les cas contact) devient inutile ⁽²⁾. Tester tous les patients présentant des symptômes conduirait à saturer la filière de dépistage alors que pour les cas graves et les structures collectives de personnes fragiles, le dépistage permet toujours de comprendre et prendre des mesures immédiates. **Le décompte des cas ne se fonde donc plus uniquement sur les cas diagnostiqués biologiquement, mais sur des estimations épidémiologiques, comme cela se fait pour la grippe tous les ans** (nombre de cas graves ou de décès...). Ces analyses permettent d'avoir une vision de l'évolution de la propagation du coronavirus dans les différents territoires de la région et d'adapter ainsi la réponse sanitaire.

Concrètement, si un médecin généraliste estime qu'une personne a les symptômes évocateurs du Covid-19 sans risque de développer des complications, il traitera cette personne comme si elle était atteinte du Covid-19 (prescription d'isolement à domicile pendant 14 jours, suivi de l'aggravation des symptômes...) mais sans faire de test de confirmation et **ce patient n'apparaîtra pas dans le décompte des cas confirmés réalisés par Santé publique France et communiqués quotidiennement par l'ARS.**

Les tests Covid-19 sont destinés en effet désormais en priorité à quatre types de populations :

- les **personnes fragiles** présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, à risque de développer des complications (insuffisants respiratoires, immunodéprimés),
- les **deux premières personnes** présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 dans les structures médico-sociales, notamment les maisons de retraites, et dans les structures collectives

hébergeant des personnes vulnérables, pour prendre des mesures immédiates afin d'éviter une transmission entre les résidents,

- les **personnes hospitalisées** présentant des symptômes évocateurs de Covid-19 car il faut pouvoir comprendre rapidement l'état du patient et éviter les transmissions,
- les **professionnels de santé** présentant des symptômes évocateurs de Covid-19.

Comment se passent les tests ?

Pour les populations concernées (cf. précédemment), il y a plusieurs possibilités de tests :

- **Pour les patients diagnostiqués à l'hôpital ou avec signes de gravité**, ces tests seront réalisés dans les hôpitaux,
- **Pour les autres patients répondant aux critères de dépistage**, il est possible d'être testé dans les laboratoires en ville, après contact du médecin traitant et prescription médicale. Les prélèvements seront réalisés à domicile. Il ne faut en aucun cas se rendre directement dans les laboratoires de biologie, mais les appeler au préalable, et seulement si on a une prescription médicale, car il existe un grand risque de contaminer d'autres malades, notamment les plus fragiles.
- **Concernant les patients non testés**, ils seront diagnostiqués Covid-19 sur signes cliniques par un médecin.

Les modalités de prise en charge médicale sont identiques qu'ils s'agissent de patients testés ou non testés.

(1) Critères de définition d'une zone d'exposition à risque pour le Covid-19 :

- Nombre de cas confirmés supérieur à 50
- ET incidence cumulée supérieure ou égale à 5 cas pour 100 000 habitants

(2) Avis du Haut Conseil de la Santé publique (HCSP)

Appel régional aux dons de masques

L'ARS lance un appel de solidarité auprès des entreprises pour collecter des stocks de masques chirurgicaux/2R ou FFP2 (y compris périmés ⁽³⁾) afin de faire face aux tensions d'approvisionnement dans le secteur sanitaire et social.

Les entreprises qui disposent de stocks de masques et qui souhaitent les donner à ceux qui en ont besoin sont invités à suivre ces recommandations :



- **Pour les masques chirurgicaux**

- **Stock inférieur à 1 000 masques** : il est recommandé aux entreprises de donner de gré à gré leur stock de masques chirurgicaux aux acteurs de l'aide sociale de leur territoire (aide à la personne, banques alimentaires, Samu social...),
- **Stock supérieur à 1 000 masques** : [complétez ce formulaire](#), votre offre de don sera transmise à la délégation ARS de votre département pour vous orienter vers les demandes urgentes des services de soin et d'aide à domicile.

- **Pour les masques FFP2**

- **Stock inférieur à 500 masques** : il est recommandé aux entreprises de donner de gré à gré leur stock de masques FFP2 aux professionnels de santé de leur secteur :
 - Médecins généralistes,
 - Infirmiers libéraux,
 - Médecins spécialistes (dont biologistes),
 - Sages-femmes,
 - Chirurgiens-dentistes,
 - Kinésithérapeutes,
- **Stock supérieur à 500 masques** : [complétez le formulaire](#), votre offre de don sera transmise à la délégation départementale ARS pour vous orienter vers les demandes urgentes des professionnels de santé en complément de leur réapprovisionnement Etat/ARS.

(3) Il s'agit de masques FFP2 et chirurgicaux périmés mais dont l'efficacité, de l'avis d'experts, est garantie (seule la bonne tenue des élastiques doit être vérifiée pour permettre un bon ajustement sur le visage).

Médecins et infirmiers appelés à rejoindre la Réserve sanitaire

Les médecins et infirmiers sont deux professions particulièrement demandées pour les missions de renfort liées au coronavirus Covid-19, notamment dans les établissements de santé et les EHPAD. Le Conseil national de l'Ordre des médecins, le Conseil national de l'Ordre des infirmiers et Santé Publique France appellent ainsi les médecins et infirmiers qui le peuvent à rejoindre la Réserve sanitaire.

Cet appel s'adresse spécifiquement aux médecins et infirmiers inscrits au sein de leur Ordre, en priorité ceux n'exerçant pas aujourd'hui, qu'ils soient à la retraite depuis moins de cinq ans ou qu'ils aient décidé d'interrompre leur exercice pour convenance personnelle. Les Ordres prendront contact avec eux dans les plus brefs délais pour les inviter à s'engager et leur indiquer la marche à suivre. Tous les médecins et infirmiers qui le souhaitent peuvent obtenir davantage d'informations à l'adresse suivante : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/nos-principes-fondateurs/reserve-sanitaire/etre-reserviste>.

Un appel spécifique sera adressé aux jeunes professionnels médecins et infirmiers qui n'ont pas d'activité régulière afin qu'ils puissent, eux aussi, rejoindre la Réserve sanitaire et épauler ainsi leurs confrères.

Situation de l'EHPAD Sainte-Elisabeth de la Puye (86)

L'ARS Nouvelle-Aquitaine rectifie les informations données dans le communiqué de presse du 18 mars. **Les résidents malades de l'EHPAD sont bien hospitalisés au CHU de Poitiers mais pas en service de réanimation.** Ils sont sous surveillance médicale.

Conduite à tenir

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :

- ▶ Restez à domicile
- ▶ Evitez les contacts
- ▶ Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- ▶ **Appelez le 15**
- ▶ Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences

Coronavirus : comment limiter la propagation du virus pour se protéger soi et les autres ?

L'action de tous est indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- ▶ **Se laver les mains très régulièrement,**
- ▶ **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- ▶ **Utiliser des mouchoirs à usage unique,**
- ▶ **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,**
- ▶ **Demeurer à au moins 1 mètre d'autrui, éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.**

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

La source de référence pour des informations fiables sur la situation :

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr